

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 15 juin 2023, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

La séance est ouverte à 18h37.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports de la partie décisionnelle : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance. Je rétropédale. Il semblerait que l'on soit invités le 13 juillet à aller faire la fête à la Préfecture. Du coup, cette date ne convient pas. Nous nous retrouverions donc le 12 pour un Bureau-débats. C'est donc parti pour le 12. C'est aussi parti pour Christian MAGNIN-FEYSOT. C'est parti pour le vote. Adoptez-vous le procès-verbal du 30 mars 2023 ?

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 30 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Convention 2023 - 2027 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2023-2027 au bénéfice de la Ligue contre le cancer,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Juin 2023)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par CDC Habitat SA d'HLM pour 1 179 829,00 € et pour NEOLIA pour 199 430,25 €, soit un montant total de 1 379 259,25 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Règlement intérieur du télétravail 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que sur la convention individuelle type.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Fonds Développement durable - Attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation d'un festival du climat

M. Daniel HUOT rejoint la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce passé ? Ce n'est pas bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

M. MAURICE.- Je m'abstiens sur le principe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas pourquoi c'est arrivé aussi tard.

Mme GAGLILOLO.- La demande aurait pu être étudiée plus tôt, mais c'était plus intéressant pour lui que nous examinions sa demande au regard du fonds qui s'appelait précédemment « Sensibilisation au développement Durable » et qui s'appelle maintenant fonds « Développement Durable ». Du coup, les critères évoluent. Au départ, il nous a sollicités pour que nous financions un « pot » et une fresque du climat qu'il organisait pour les habitants. On lui a dit que nous n'avions pas spécialement vocation à financer cela, le mieux étant que le projet global de ce festival émerge au fonds « Sensibilisation au développement durable ». Du coup, nous l'avons plutôt invité à s'inscrire, comme tous les autres projets communaux, dans ce chemin. Le temps de l'instruction et de tout cela, nous arrivons à maintenant. Cela a posé aussi question en Commission n° 04.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franchement, nous ne pouvons pas entendre ces arguments, parce qu'à ce moment-là, je passe tout plein de choses après. Ce n'est pas possible, Lorine. Ce n'est pas possible d'exprimer cela de cette manière. Sinon, on commence à changer les règles toutes les 3 secondes, on va attendre que le « truc » soit réalisé. Ce n'est pas possible.

M. MAURICE.- À titre indicatif, nous avons écarté deux associations pour le futur, qui n'avaient pas respecté les délais.

Mme GAGLIOLO.- En fait, il n'y a pas de délai. À ce moment-là, on le met comme un critère.

M. MAURICE.- Nous le mettons dans nos critères !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, il y a un délai. Ne dis pas ce genre de choses. Tu ne peux pas te permettre de dire cela. Il y a une règle. Normalement, si cela n'a pas été acté, décidé et validé ici, il n'y a aucune raison que nous financions.

Mme GAGLIOLO.- Là, nous n'avons pas financé. Il a pris le risque de ne pas avoir notre aide.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non ! Ne comprends-tu pas la règle ?

Mme GAGLIOLO.- Pour moi, aujourd'hui, nous pouvons encore décider de ne pas l'accompagner sur ce projet. Son événement a eu lieu. Il a pris le risque en réalisant son événement, avant que nous prenions la décision, de ne jamais voir notre aide arriver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, cela ne se passe pas de cette manière.

Mme BARTHELET.- C'est une autorisation de démarrer les travaux.

Mme GAGLIOLO.- Il a déposé sa demande au mois de mars. Le nouveau fonds était déjà voté. Le temps d'instruire et d'envoyer « dans les tuyaux », on arrive à devoir prendre une décision après l'événement. Il a déposé au mois de mars. Cela pose la question de se demander la chose suivante : si l'on considère que si un projet ne peut être étudié avant sa réalisation, ne pourra-t-il pas émerger ?

Interventions simultanées inaudibles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est bien cela. Ce n'est pas la même chose si c'est de notre fait. Ce n'est pas ce que tu disais tout à l'heure.

Mme GAGLIOLO.- Du coup, Magali me dit qu'il a déposé son dossier en mars et nous l'avons présenté à la première Commission et au Bureau qui ont suivi. Nous n'avons pas sauté un wagon en attendant je ne sais quoi. Après, cela pose question. Devons-nous nous demander si à partir du moment où notre processus décisionnel nous amène au-delà de la date de l'événement, c'est un critère pour dire que le fonds ne peut pas s'appliquer ? Actuellement, tu as l'air de dire que dans le fonds, c'est un critère. Actuellement, nous n'avons pas posé comme critère le fait de prendre la décision d'accompagner ou non un projet au-delà de la date de réalisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu n'es pas obligé de l'écrire, mais c'est tout le temps comme cela. Nous avons tout le temps procédé ainsi. De plus, si cela se trouve, il y a en plus des critères de date de dépôt.

M. MAURICE.- Oui, il y a des critères de dépôt. Nous avons eu le cas avec Byans-sur-Doubs. Nous avons eu des échanges. La manifestation était par exemple le samedi, le Bureau se réunissait une semaine et demie avant. Nous avons voté en Bureau et il s'est plaint qu'il n'avait pas la subvention assez tôt. On lui a dit que cela avait été voté en Bureau avant sa manifestation. Le problème est qu'il avait respecté les critères de dépôt, ce qui était normal. C'est vrai qu'entre les commissions, les bureaux-débats, et les bureaux, cela peut prendre du temps. D'où l'intérêt de réserver des plages de sécurité pour le dépôt des dossiers, me semble-t-il.

M. BAULIEU.- S'il l'a déposé en mars, que nous ne lui avons pas notifié qu'à la mi-mai, c'était cousu, c'était trop tard, tout va bien.

Le même intervenant.- C'est autre chose.

M. JASSEY.- Par analogie pour les autres dossiers, si les communes déposent des dossiers pour des aides de centre de village, etc., en général, à partir du moment où la demande a été faite, on reçoit un courrier prenant acte de la bonne réception, et des travaux vont se faire après.

M. MAURICE.- Tu parles de travaux. Là, nous évoquons des sujets concernant les associations. Ce n'est pas pareil.

M. JASSEY.- Oui, mais justement. Cela signifie que l'on crée des différences dans le *process*, entre les travaux et le reste.

M. JASSEY.- Dans la Culture, il y a les critères. Je ne connais pas les autres critères, mais au niveau de la Direction de la Culture, cela fait partie des critères.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Écoutez, sur ce dossier, si vous en êtes d'accord, refaisons une lettre de cadrage, parce que visiblement, il y a un flottement sur les lettres de cadrage, les « machins », etc. Nous sommes d'accord pour soumettre ce dossier en décisionnel. Si personne ne s'y oppose, c'est parti. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à la commune de Pirey d'une subvention de 3 524 € au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation d'un festival du climat du 12 au 13 mai 2023 à Pirey, afin de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux du changement climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction de la convention de partenariat avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté pour des animations « Anim'Alim » autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

MM. Nathan SOURISSEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

8 - Accompagnement des communes engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le modèle de convention tripartite à signer avec les communes qui souhaitent mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat, avec les communes réalisant leur Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Aurélien LAROPPE rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Là, nous avons pris de l'avance.

M. MAURICE.- Le dossier a été déposé en janvier.

Mme BARTHELET.- C'est une subvention forfaitaire à hauteur de 2 000 € non cadrée.

M. MAURICE.- Très bien. Merci pour l'association.

M. Yves MAURICE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'organisation de la 32^e Foire aux saveurs d'automne en 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

11 - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Requalification de l'allée des Framboisiers à Ecole-Valentin

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je croyais que nous avons déjà vu cette rue des Framboisiers. Ne l'avions-nous pas déjà vue ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :
 - la création de la zone de PUP qui sera soumise au vote du Conseil de communauté le 29 juin 2023 ;
 - le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel que présenté ;
 - le projet de convention tel que présenté et notamment la participation financière de Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Ecole-Valentin Framboisiers » et de la commune d'Ecole-Valentin aux équipements ;
 - l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de SCCV « Ecole-Valentin Framboisiers » et la commune d'Ecole-Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Mardis des rives 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit du programme des Mardis des rives 2023. Quand cela commence-t-il ?

M. TAILLARD.- Ils commencent le 4 juillet, à l'aérodrome de Thise.

M. JASSEY.- Il y a 9 communes. Le budget reste à 119 800 €. Tout va bien. Tous les contrats de sécurité sont passés. Les programmes viennent de sortir. Vous pourrez aller en chercher. Chaque commune en a reçu, je pense. Je souhaite vous rencontrer lors des différentes manifestations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Yves GUYEN rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la convention-type qui sera conclue avec chaque commune pour l'organisation des mardis des rives et avec la ville de Besançon pour l'installation du bibliobus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2023 inférieures ou égales à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel, tu souhaites intervenir.

M. FELT.- J'ai compris qu'il ne fallait pas prendre trop de temps, mais je vais quand même ferrer un tout petit peu la montée, parce que sur ce rapport, j'ai fait un petit commentaire pour la Conférence des Maires à laquelle je n'ai pas pu participer, parce que j'avais un engagement professionnel. J'ai découvert rétrospectivement sur la diapositive que sur le secteur nord, il y avait une future école de musique du nord GBM avec 267 élèves. Je suis un peu courroucé que ce genre d'information puisse circuler, puisque dès le départ, on a dit et expliqué que l'on n'était pas partenaire, parce que l'on a un modèle économique qui fonctionne. On fonctionnait en individuel, avec certains sacrifices, bien entendu, puisque dans tous les modèles économiques, il faut faire des sacrifices.

Je suis courroucé et la Présidente de l'association qui anime cette école de musique partage bien évidemment mon sentiment. Nous avons été invités dès la première réunion. Nous sommes venus, nous avons expliqué, mais dès le départ, nous pensons que les gens devaient comprendre que nous ne voulions pas y aller. Que ce soit écrit comme cela, je pense qu'il faudrait un peu surveiller la sortie des rapports. Il ne faut pas écrire une telle note, parce que le contraire a été dit à la première réunion. J'exprime ma désapprobation, même si j'ai appris tout à l'heure qu'Anthony NAPPEZ a été au courant. Madame la Présidente a dit qu'ils n'étaient pas partenaires, et tu t'es exprimé à la Conférence des Maires. Cela a été dit, mais je ne comprends pas que l'on puisse sortir un « truc » comme cela, sans que cela soit bien expliqué. C'est désagréable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- N'y a-t-il pas de commentaire supplémentaire ?

M. BAULIEU.- Est-ce à dire qu'il n'y a pas de subvention pour cette question ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

M. JASSEY.- Non. C'est un projet de regroupement. Pour faire simple, je reprends les propos de Marcel FELT. Anthony l'a très bien souligné, puisqu'il avait la réponse de Miserey-Salines comme quoi la commune ne faisait pas partie du groupement des écoles de musique prévues dans le nord. Cela a été souligné, tout le monde l'a entendu, et c'est très bien. Personnellement, je ne vois pas pourquoi on fait des...

M. NAPPEZ.- Je vais apporter des précisions. Effectivement, vous avez raison tous les deux dans l'absolu. Pourquoi avais-je apporté la précision ? Je suis président de l'école de musique des Auxons, pour être précis. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu à la Conférence des Maires aussi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle tu n'as pas le droit de prendre la parole. *Rires.*

M. NAPPEZ.- Alors, je ne dis rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous votons. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 25 572 €, à savoir :
 - 3 680 € à Auxon Music,
 - 2 271 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 813 € à l'ASEP,
 - 3 375 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 433 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association CaPaciTÉS Besançon et Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- As-tu quelque chose de précis à ajouter ?

M. MAGNIN-FEYSOT.- Il s'agit simplement de l'adhésion à CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et cela avance.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Cela avance. L'adhésion est gratuite pour l'instant. Je tiens à le souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *Rires.* Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dite « CaPaciTÉS Besançon et Métropole » en tant que membre actif,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer le bulletin d'adhésion,
 - o représenter Grand Besançon Métropole au sein des instances de l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dit CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Avenant N°1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

M. MAGNIN -FEYSOT.- Très rapidement, cet avenant nous permet d'ajouter quelques fiches actions nécessaires et qui correspondent aux orientations fixées dès le départ.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Trivial' Compost pour un montant maximum de 2 132,50 € pour 2023 et 4 265 € pour 2024.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 6 subventions (sous réserve du vote de la délibération en Conseil de Communauté du 29 juin 2023 autorisant la Madame la Présidente à signer la convention d'attribution de la subvention de 100 000 € dans le cadre de la Cité de l'Emploi) à :
 - o ARIQ BTP à hauteur de 19 750 €,
 - o BGE Franche Comté à hauteur de 5 000 €,
 - o Miroirs du monde à hauteur de 20 000 €,
 - o Club Sauvegarde de Besançon à hauteur de 22 000 €,
 - o Roue de Secours à hauteur de 4 000 €,
 - o Jean Eudes à hauteur de 9 000 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Gare BTT – Soutien 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association GARE BTT à hauteur de 5 000 € pour son action « Repérer les habitants des communes aux alentours de Besançon rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Fabrique à entreprendre - Financement 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour le versement d'une aide d'un montant de 13 500 € à BGE FC, qui anime et coordonne le dispositif « La Fabrique à Entreprendre » sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

20 - Samedis piétons - Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

21 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention 2023 à Erasmus Student Network (ESN) Besançon - Nuit des étudiants du monde

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon pour l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde le 7 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses "Victor Hugo"

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous connaissez tout cela par cœur maintenant. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 14 006 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23 - Congrès - Attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez une question.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions :

- 4 500 € au congrès international pour la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, organisé par l'UFR Santé,
- 3 750 € au congrès régional : Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC, organisé par la Plateforme Jeune Public BFC,
- 3 750 € au congrès national : Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF, organisé par BARAC,
- 4 500 € au congrès national : Journées Nationales sur les Composites, organisé par l'AMAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Le secrétaire de séance



Christian MAGNIN-FEYSOT
Vice-Président

La Présidente



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

VOLET PRÉPARATOIRE

Les rapports étudiés dans cette partie ne font pas l'objet d'une délégation du Conseil au Bureau : le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis.

24 - Modification du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je réinvite Jean-Philippe DEMILLIER à venir à notre table. Vous vous souvenez que l'on modifiait le règlement intérieur notamment pour pouvoir faire des choses en visioconférence, entre autres. Du coup, cela nous a amenés à procéder à des modifications, et les textes ont changé. Jean-Philippe va vous expliquer tout cela.

M. DEMILLIER.- Merci, Présidente. Il y a trois grands types de modifications. Le premier volet concerne tout ce qui tourne autour de la prévention des conflits d'intérêts, la Présidente vient d'en parler. Sur ce sujet, j'aimerais être un peu enthousiaste, mais j'ai le sentiment que les choses ne sont pas forcément plus claires qu'avant, voire moins claires. Je donne un exemple. Vous vous souvenez qu'auparavant, il y avait deux grandes catégories. Si vous étiez élus et si vous siégiez dans une autre structure publique, la Haute Autorité considérait qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. En revanche, il y avait conflit d'intérêts lorsque vous étiez élu et que vous croisie une structure de droit privé, de type association ou autres structures.

Maintenant, c'est plus compliqué, parce qu'au lieu de 2 catégories, il y en a 3. Auparavant, lorsque vous étiez élu communal ou intercommunal et par ailleurs, élu départemental ou régional, il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Aujourd'hui, la réglementation dit « Si, dans cette situation, il y a conflit d'intérêts, en particulier avec les élus départementaux et régionaux ». Enfin, on disait qu'il y avait systématiquement un conflit d'intérêts entre public et privé. Aujourd'hui, ce n'est pas systématiquement le cas. Cela dépend de la nature de la décision. La réglementation est donc complexe. Je me tiens à votre disposition pour en parler, même si vous souhaitez en parler par rapport à votre commune. J'ajoute que nous ne faisons que plaquer la réglementation dans le règlement intérieur de Grand Besançon Métropole et au niveau du service Assemblée, nous essayons de gérer au maximum les choses et de vous identifier en situation de conflit d'intérêts.

Je vais peut-être insister sur la petite fiche que nous vous avons fait remplir en début de mandat, parce qu'il y a des choses que nous connaissons dans vos représentations, mais il y a également des choses que nous ne connaissons pas, par exemple ce qui peut relever des engagements que vous pouvez prendre dans vos communes, ou alors des dimensions plus personnelles par rapport à vos proches. Nous allons donc vous retransmettre cette fiche dans le courant de l'été pour qu'elle soit toujours bien à jour, puisque c'est ce qui va déterminer ensuite la mise en œuvre du mécanisme, dont je suis en train de parler. Le premier grand volet tourne donc autour de la prévention des conflits d'intérêts.

Le deuxième grand volet tourne autour de la réforme de la publicité des actes. Nous sommes plus sur des choses de forme. Auparavant, il y avait un compte rendu de séance. Maintenant, cela ne s'appelle plus « compte rendu de séance », mais « liste des délibérations », mais nous devons quand même l'afficher dans un délai d'une semaine. Les délibérations et procès-verbaux sont maintenant signés par la Présidente et par le Secrétaire de séance. Ce sont des dispositions que vous devez connaître également dans vos communes. Nous ne faisons que les introduire dans le règlement intérieur pour que ce dernier soit à jour.

Il y a un troisième volet avec des dispositions d'importances diverses, mais nous avons profité, comme le disait la Présidente, de ce toilettage nécessaire du règlement intérieur pour en refaire d'autres. Il y a des dispositions techniques. Vous avez d'abord tout ce qui tourne autour du vote électronique qui n'existait pas encore dans notre règlement intérieur et que nous avons introduit. Vous avez ensuite tout ce qui tourne autour de la visioconférence : vous savez que nous avons des dispositions temporaires au moment du COVID et aujourd'hui, une réglementation permet de le faire. L'idée est que si pour des raisons diverses et variées, nous devons demain à nouveau réunir soit les commissions, soit le bureau, soit l'assemblée en visioconférence en totalité ou pour partie, le règlement intérieur le permettrait.

Vous avez tout ce qui tourne autour du placement des élus. Rien ne change globalement, mais c'est, par exemple, pour Besançon, lorsqu'un élu de Besançon est amené à démissionner et qu'il est remplacé par un autre, dans la mesure où c'est par ordre alphabétique, pour éviter de bouger tout le monde, nous disons que le remplaçant prend la place du précédent. Il y a plusieurs cas à Besançon. C'est pour que vous le sachiez. Enfin, nous avons introduit des nouveaux dispositifs pour les élus atteints d'un handicap ou d'une infirmité pour qui c'est compliqué de voter soit avec un bulletin de vote, soit avec le mécanisme de vote électronique. Par ailleurs, il y a des dispositions plus stratégiques autour du droit d'expression des élus. La réglementation oblige maintenant à ce que les tribunes publiées dans le magazine papier soient également publiées sur le site Internet et qu'une référence soit faite sur les réseaux sociaux Grand Besançon Métropole.

Nous avons essayé également de structurer davantage le droit d'amendement. Je ne sais pas si vous avez cela en tête, mais ces derniers mois, il y a eu des amendements sur des sujets importants. C'est vrai que l'on a pu se demander comment l'amendement était posé, à quel moment l'assemblée se prononce sur cet amendement. Nous avons donc essayé de structurer cela, d'obliger à ce que les amendements devant l'assemblée soient rédigés au préalable, puis transmis sous format papier pour que nous puissions les distribuer à l'ensemble des élus pour ne pas qu'en Conseil, on s'interroge sur leur nature en disant « quel est son objet ? » L'idée est que vous puissiez en décider de manière parfaitement claire.

Il y a aussi des dispositions que vous aviez décidées sur la transmission de l'ordre du jour du Bureau – je crois que cela a été évoqué tout à l'heure – à l'ensemble des maires des communes de Grand Besançon Métropole. Nous le faisons depuis quelques semaines. Il y a aussi d'autres dispositions plus pour corriger certaines choses. Je pense notamment à la composition de la Commission PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ou de la Commission élargie Voirie. C'étaient les seules Commissions qui ne respectaient pas le 40/60 alors que toutes les instances de Grand Besançon Métropole le respectaient. Du fait d'une rédaction, en particulier dans la charte de gouvernance GBM, qui ne conduisait pas au 40/60, l'idée est d'introduire une phrase pour ces deux Commissions se comportent comme l'ensemble des autres instances et des autres commissions à GBM et pour qu'elles soient bien à 40/60.

Dans les autres dispositions, il y a également la question des propos liminaires. Nous n'avons pas aujourd'hui d'obligation de propos liminaires dans le déroulement de la séance. Nous avons simplement une référence aux propos liminaires dans un article qui nous dit que mis à part les propos liminaires, l'ensemble des sujets évoqués en assemblée doivent être en rapport avec l'ordre du jour. L'idée est de gommer cette référence à des propos liminaires pour qu'il n'y ait pas un semblant d'obligation à ce qu'ils soient tenus en assemblée. Je crois que vous avez décidé il y a quelques mois de dire que nous avons des ordres du jour bien chargés en assemblée et qu'il n'y avait peut-être pas nécessité d'avoir des propos liminaires en début de Conseil. Sur la forme, j'en ai fini. Il y a des majuscules que nous avons gommées, des féminins que nous avons introduits. Voilà un peu toutes ces dispositions du règlement intérieur.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires, mais pour conclure, j'évoquais tout à l'heure la question des conflits d'intérêts. Il existe un mécanisme que nous n'avons pas encore mis en œuvre, que nous vous proposons de mettre en œuvre et vous êtes tous concernés autour de la table. Je veux parler de la question des arrêtés de départ. J'ai évoqué la prévention des conflits d'intérêts où, quand vous êtes concernés par une structure, vous ne devez prendre part ni au débat ni au vote. Les arrêtés de départ vont plus loin, mais ils sont obligatoires. Quand le champ de votre délégation croise une structure dans laquelle vous avez des intérêts ou vous représentez la collectivité, la réglementation prévoit que vous disiez à la Présidente « Par rapport à ce sujet-là où tu m'as donné délégation, je te demande de me retirer un petit bout de délégation » et un arrêté est pris.

Pour illustrer, si j'évoque un vice-président Tourisme qui siège au Syndicat du Musée des Maisons Comtoises de Nancray, quand on parle de ce syndicat en assemblée, on le considère déjà aujourd'hui en conflit d'intérêts. Néanmoins, étant donné qu'il a la délégation Tourisme qui croise Nancray, cette démarche supplémentaire doit être faite en disant « dans ma délégation Tourisme, je te demande de me retirer le petit bout concernant Nancray ».

Je ne sais pas si je suis clair quand je donne cette explication. Ce que j'évoque se fait déjà. Si nous prenons le Département du Doubs, certaines choses existent de la même manière. Nous avions un peu attendu pour le faire, parce qu'il pouvait y avoir une incertitude. Celle-ci a été comblée aujourd'hui.

Je reboucle avec la démarche que j'évoquais en début de Bureau et qu'évoquait la Présidente sur le contrôle de l'Agence Française Anticorruption. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous devons être particulièrement en rapport et conformes à la réglementation. C'est donc un peu cela. Dans la suite de ce que je dis, nous sommes en train de faire un travail concernant l'ensemble des élus membres du Bureau. En effet, vous disposez tous d'une délégation. Nous essayons de voir si des structures sont concernées par le déport que j'évoquais précédemment. Nous essaierons de vous envoyer individuellement fin juin début juillet un petit document dans lequel nous vous dirons « Par rapport à votre délégation, il nous semble que, sur tel sujet ou telle structure, vous devriez peut-être faire un pas de côté ». Du coup, nous essaierons de vous faciliter les choses, pour que vous n'ayez rien à ajouter : vous aurez juste à signer. Nous prendrons ensuite un arrêté avec la Présidente qui dira « tu conserves ta délégation sauf dans ce petit bout là où l'on considère que tu te déportes ». S'il y a des choses que nous ne connaissons pas ou n'avons pas identifiées, nous vous inviterons à compléter ce document.

M. GUYEN.- C'est un cas d'école. Ma femme siège au département. Quand des décisions relatives au Département sont prises dans le cadre de GBM, dois-je me retirer du vote ?

M. DEMILLIER.- Oui, je conseillerais de le faire.

Mme BARTHELET.- Tu considères que ce sont deux personnes qui n'ont pas chacune un rôle différent. Franchement, c'est insupportable.

M. DEMILLIER.- C'est pour éviter les conflits d'intérêt.

Mme BERNABEU.- Cela marche-t-il pour les descendants ?

M. DEMILLIER.- Oui. Si vous faites référence aux échanges récents sur le sujet, c'est le cas.

M. FELT.- Est-ce que cela marche pour les relations instables ?

Rires de l'Assemblée.

M. FELT.- Je vais vous raconter une expérience non pas personnelle, mais d'entreprise. Nous avons une mutuelle où l'on était très large, et quand on était large, on trouvait finalement que certaines dépenses, notamment pour les lunettes, étaient un peu exagérées. On a ensuite souhaité, même imposé à la fin, un concubinage notoire, une relation stable. On voulait une relation stable, c'est-à-dire qu'il fallait, en théorie, habiter sous le même toit. C'est pour expliquer mon trait d'humour.

M. BAULIEU.- Il y a quelques années, je me rappelle avoir signé des attestations précisément pour affirmer que le concubinage était notoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je pense notamment à Catherine BARTHELET, comme Patrick AYACHE. Il n'est pas en Bureau, mais est-il concerné aussi quand même ?

M. DEMILLIER.- Oui, parce que cela concerne aussi les décisions de l'Assemblée. Je pense à un sujet récent où Patrick AYACHE en assemblée a dit « Je sais que je suis en conflit d'intérêts, mais je parle quand même ». Si on fixe une règle, ce serait bien de l'appliquer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela veut dire que toutes les personnes en cumul de mandats doivent être mises en déport. Est-ce bien cela ? Il faudrait peut-être envoyer une petite note à tout le monde avant la prochaine assemblée.

Mme BARTHELET.- Nous allons juste matérialiser ce que nous mettons déjà en application. Néanmoins, je ne valide absolument pas tout ce qui concerne Grand Besançon Métropole. En tout cas, je voulais remercier tous les services ici présents. À la Région, nous avons un petit papier que nous remplissons. Il n'y a aucun accompagnement des services. Si on a oublié de lever la main et vous savez

qu'en commission permanente, cela peut parfois aller vite. Il faut donc être vigilant. Ici, on est chouchoutés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Êtes-vous d'accord avec ce règlement intérieur ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Il faut vraiment faire une note avant la prochaine réunion, y compris pour le Conseil municipal.

M. Sébastien COUDRY rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Désignation de référents déontologues des élus locaux - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

M. BAULIEU.- Chacun se rappelle le rapport 25. On se propose de confier cette mission au Centre de Gestion. N'y a-t-il pas d'objection ? Ce n'est plus la peine de le trouver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Je n'avais pas ce rapport. Il a dû sauter.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Compte de gestion 2022

M. BAULIEU.- Il est conforme au compte administratif.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Compte administratif 2022

Les rapports n° 27 et 28 sont présentés conjointement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y aura pas de présentation orale.

M. BAULIEU.- Nous aurons un diaporama au Conseil Communautaire. Nous n'allons pas le faire ce soir vu tout ce qui est à l'ordre du jour. Vous l'avez vu dans le rapport. Ce compte administratif signe en quelque sorte la sortie de la période de crise, nous allons le dire ainsi. Nous rétablissons nos niveaux d'épargne d'avant la crise, puisque nous avons fait le choix de les dégrader pour passer le cap. C'est sans doute le premier point à souligner.

Concernant l'investissement, il faut souligner que nous allons atteindre un niveau de réalisation qui n'avait pas de précédent jusqu'à maintenant, près de 71 M€ tous budgets confondus, dont 48 M€ sur le budget principal. Nous sommes à peu près à la jauge, aux environs de 70 % de réalisation des crédits ouverts, ce qui indique que ce paramètre que nous utilisons dans la gestion de notre PPI semble tout à fait pertinent. Si nous donnons deux ou trois chiffres concernant ce compte administratif, les dépenses totales sont à un peu plus de 289 M€, 197 M€ en fonctionnement, 91 M€ en investissement, et 71 M€

en équipement de mesures d'investissement. Quant aux recettes, elles sont à hauteur de 333 M€. J'ai indiqué que pour les niveaux d'épargne, nous rétablissions la situation antérieure.

Vous vous souvenez ce que nous évoquions en Commission n°1 l'autre jour, à savoir que nous essayons de tenir un challenge notamment sur les niveaux d'épargne et sur l'investissement, comparable aux autres territoires de la même strate alors même que, et nous le rappelons régulièrement, nous avons une richesse potentielle inférieure. Cela exige donc de notre part une rigueur encore plus importante en matière de gestion.

Sur l'investissement, j'en ai dit l'essentiel. Je ne vais donc pas me répéter.

Sur les dépenses d'investissement, je vais les souligner. Sur le budget de fonctionnement, je voudrais souligner quand même que les dépenses ont été maîtrisées, puisque nous avons un glissement de 2,2 % entre 2021 et 2022, qui, notamment sur les charges de personnel, intègre l'effet partiel en 2022 des mesures nationales. Vous savez que nous en avons encore une nouvelle pour 2023, mais nous en reparlerons. Nous avons réussi à tenir le cap, sachant qu'il faut toujours, sur ce sujet des ressources humaines, intégrer le fait, mentalement, que nous avons un certain nombre de postes vacants et que c'est quelquefois, du fait, et ce n'est pas une position délibérée, d'une variable d'ajustement au niveau budgétaire. Nous espérons que petit à petit, nous réussirons à combler les choses.

Si nous nous focalisons sur le budget principal, sur les dépenses de fonctionnement à 111 M€, comme je le disais il y a un instant, nous avons 2 % d'évolution de budget à budget. Sur les recettes, ce qui peut être souligné est ce que vous avez encore en tête : une évolution soutenue de 5,6 % de compte administratif à compte administratif, soit un peu plus de 7 M€, une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) stable, une confirmation en 2022 de notre éligibilité au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) qui fait presque 3 M€ et un produit fiscal en hausse assez notablement (+5,5 % hors hausse supplémentaire) bien que nous ayons une baisse de la dernière année de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Néanmoins, la compensation en TVA de la taxe d'habitation est en hausse de 9,7 %, mais avec un petit problème, puisque nous verrons en DM que l'on nous en « repique » un petit bout sur 2023, pour un peu plus de 300 000 €.

Sur les dépenses d'investissement, vous avez pu voir dans les différents tableaux comment cela se ventilait. J'ai souligné le niveau atteint qui est important. N'oublions pas d'évoquer le rôle des budgets annexes dans notre budget. Ils représentent une part importante. La totalité des budgets annexes représente presque 150 M€ pour 106 M€ de dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement à hauteur de 40 M€, mais bien évidemment, il y a de l'amortissement de dettes et presque 23 M€ de dépenses d'équipement. Les budgets annexes représentent quand même 54 % du fonctionnement de Grand Besançon Métropole et 32 % de l'équipement, ce qui n'est surtout pas anodin. Voilà les éléments les plus importants qu'il fallait souligner.

Si vous souhaitez vous reporter aux résultats, le mieux, c'est de passer au résumé du rapport suivant, puisqu'il s'agit de l'affectation des résultats, où vous avez l'ensemble des résultats des budgets et la forte augmentation à 82 M€. Il faut toujours se rappeler que nos résultats comprennent aussi la capitalisation antérieure, puisque vous savez que c'est à partir de cette capitalisation que nous assurons le financement du PPI. Je souligne également que nous avons en 2022, et cela a été dit plusieurs fois autour de cette table, une recette un peu exceptionnelle et anticipée, puisque l'État qui, nous le savons, a l'argent qui lui brûle les doigts, nous a versé 9 M€ de plan de Relance sur la Grande Bibliothèque dès 2022. Nous retrouvons cela dans les résultats, et bien évidemment, la Grande Bibliothèque les consommera en temps et en heure.

Si nous nous rapportons au rapport suivant en matière de diversité des résultats, ensuite de leur affectation, vous le savez, le financement de l'investissement s'il y a un déficit de la section d'investissement. Vous avez ensuite l'aspect financement des restes à réaliser qui doivent être affectés, comme ils le sont dans le rapport n° 28. Indiquant que les résultats des budgets annexes avaient été repris par anticipation au budget primitif 2023, ce qui n'était le cas du budget principal, nous y procédons en DM.

J'ai fait une présentation des rapports n° 27 et 28.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas de commentaire sur le rapport n° 27, je le soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Affectation des résultats 2022 sur budget primitif 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour le rapport n° 28, de la même façon, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Actualisation du PPIF 2023-2027- Partie Investissement et Décision Modification n°1 2023

M. BAULIEU.- Sur le rapport n° 29, nous présentons dans un même rapport à la fois le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) sous son volet PPI et la décision modificative. Sur le PPI, je n'ai pas l'intention de m'y arrêter très longtemps, puisque nous l'avons évoqué et vous l'avez travaillé à toutes les réunions d'actualisation. Nous l'avons aussi bien évoqué lors d'un bureau-débats. Je ne m'y arrêterai donc pas particulièrement. Vous avez les chiffres principaux dans ce document. Néanmoins, je tiens quand même à insister sur un point, parce que cela a réanimé un peu nos échanges depuis quelques mois en demandant si dans ce PPI, il y avait des moyens, on pouvait faire des arbitrages en termes de réaffectation, etc. Nous avons pour mission en groupe PPI de procéder à un réexamen, à une révision de l'ensemble du PPI, ce qui a été fait, en prenant le temps, avec des supports pédagogiques appropriés.

Encore une fois, merci à l'équipe des Finances pour cette transparence pédagogique dont nous avons bénéficié en groupe PPI. Cela a permis tout simplement en connaissance de cause de valider ce qui était dedans, y compris de mettre en évidence, parce que c'était aussi une observation qui avait été faite, que finalement, ce PPI ne comprend que des opérations décidées avant nous. C'est la loi du genre d'assurer la continuité. Or 60 M€ dans le PPI résultent d'initiatives prises depuis le début de ce mandat. Je vais encore une fois insister sur le niveau, puisque dans sa mouture actuelle, telle que nous vous proposons de la valider ce soir et de la présenter en Conseil Communautaire, nous avons un montant global de 356 M€. Chaque budget annexe commence à avoir son PPI maintenant, et si on ajoute les budgets annexes, c'est un PPI global de 518 M€ sur lequel nous travaillons.

C'est vrai qu'en matière de crédits ouverts au budget, si nous prenons le budget 2023, nous sommes à une centaine de millions d'euros, voire davantage. Avec les restes à réaliser, nous sommes entre 110 et 120 M€ de crédits ouverts. Même chose, on fait souvent des commentaires un peu négatifs à l'égard de ce que nous faisons et des moyens que nous mobilisons. Sachons souligner ces niveaux tout à fait remarquables et ne soyons pas excessivement modestes. Voilà sur le PPI que nous nous employons toujours à gérer sous une forme APCP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement), ce qui veut dire que si nous consommons un peu plus vite des crédits en année N, nous en aurons un peu moins en année N+1, ce qui est tout simplement la loi du genre.

Cela me permet de faire une transition avec la partie DM, avec bien évidemment, et vous ne serez pas étonnés, l'intégration des éléments que nous avons évoqués tout à l'heure, reprise des résultats sur le budget principal, mais également un certain nombre d'ajustements de fiscalité. J'indiquais tout à l'heure qu'en matière de TVA, on nous repique un petit bout de ce que l'on nous avait accordé en 2022, à hauteur de 315 000 €. Il y a quelques ajustements ainsi. Fort heureusement, nous avons des ajustements aussi positifs qui nous permettent de les compenser. Vous avez ensuite quelques opérations ajustées.

Je vous invite tout simplement, et vous l'avez fait, à lire le rapport dans le détail, mais je voudrais simplement faire une parenthèse, et c'est ce à quoi je faisais allusion il y a un instant. En matière de crédits ouverts et de gestion, il nous revient à tous de nous en tenir aux crédits ouverts. Bien évidemment, notamment en fonctionnement, comme l'on dit, nous serrons les boulons en permanence. Nous le faisons aussi en investissement. C'est de notre responsabilité à tous, à la fois élus et services. Nous échangeons encore hier avec Yves GUYEN sur les questions de voirie. Je rappelle que nous avons tous ensemble réussi à doter cette compétence de moyens financiers, ce qui n'était pas évident au début de l'aventure, parce que, je rappelle que nous avons fait des transferts avec des AC sans doute un peu trop modestes, et c'est peu de le dire. Nous avons accepté de tous y travailler de manière assez acharnée, avec les questions d'affectation d'amendes de police, de taxe d'aménagement, de garantie de ressources par le budget principal, nous avons pu doter cette compétence d'une enveloppe financière qui nous paraît substantielle.

Le message que nous passons, et nous le disions encore hier avec Yves, est que nous devons veiller en permanence à être dans les crédits ouverts. Vous aurez remarqué qu'il y a une rallonge qui touche à l'éclairage public sur lequel – je le dis chaque fois que nous voulons aller un peu plus vite que la musique – il y a une question de cohérence et de mise à niveau, mais c'est un clin d'œil à l'autre Yves.

Sur les autres travaux, les élus que nous sommes et les services compétents doivent veiller à ne pas hiérarchiser à l'envers ce qu'ils ont à faire. Vous connaissez la ficelle bien classique en matière budgétaire. Je consomme les crédits à faire des opérations intéressantes. Bien évidemment, je consomme tous mes crédits, et je garde précieusement en réserve quelques opérations indispensables, parce qu'il y a en jeu de la sécurité et de la responsabilité, etc. Et souvent, on se dit « il faut une rallonge de crédits, c'est indispensable ». Nous connaissons la méthode. Je vous invite tous bien évidemment à dissuader nos services de le faire, de sorte que ce n'est que s'il y a une catastrophe particulière que nous pouvons la réexaminer. C'est dans ce sens-là que je disais à Yves que s'il y a une catastrophe d'ici octobre, nous verrons comment nous pourrions l'examiner, mais cela suppose qu'il y ait une catastrophe. Nous verrons, et c'était pour le dire aussi. Je reprenais cet exemple, puisque nous l'évoquions hier, mais il faut que ce soit dit à tous également.

Vous avez à la fin de ce rapport des tableaux récapitulatifs, ce qui est toujours intéressant, sur les évolutions du besoin de financement par emprunt après la décision modificative n° 1. C'est important, puisque c'est là que nous intégrons à la fois les recettes fiscales complémentaires et les résultats et bénéfices antérieurs. En clair, évidemment, cela modifie sensiblement le niveau de recours à l'emprunt qui passe de 14,5 M€ à 10,8 M€, avec les différents budgets concernés.

Voilà, Présidente, le paquet global DM1 et PPI.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation synthétique. Je soumetts au vote le rapport n° 29. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2022

Mme GAGLILOLO.- Je vais vous en parler deux minutes. J'ai fait une présentation du rapport développement durable en Commission n° 04. Entretemps, je voulais voir avec vous ce soir une proposition de faire évoluer un peu le format que nous avons habituellement. D'habitude, nous revenons sur nos grandes réalisations en matière de développement durable l'année précédente. Je vous propose, pour le Conseil Communautaire, bien sûr d'indiquer quelques réalisations, mais de mettre en avant aussi les perspectives, du coup, de rentrer un peu plus dans un outil de pilotage avec ce rapport développement durable, l'esprit de ce rapport développement durable étant d'en faire un outil pour alimenter le débat d'orientations budgétaires. Vous allez me dire que nous avons déjà eu ce débat d'orientations budgétaires. Malgré tout, nous rentrons dans la phase de préparation budgétaire. Nous aurons les entretiens budgétaires avec Gabriel BAULIEU prochainement.

Par la présentation que je vous propose, il s'agit de montrer que nous avons des politiques solides en matière de développement durable. Nous ne partons pas de rien et nous avons aussi potentiellement les bases de quelque chose pour aller plus loin, pour nous donner des moyens supplémentaires. Nous avons donc aussi du travail dans les prochains temps. Cette nouvelle approche vous convient-elle ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- La règle, normalement, c'est de mettre en débat le rapport 2022. Après, si tu veux ajouter un commentaire animé je ne sais pas comment...

Mme GAGLILOLO.- Nous pouvons balayer le rapport rapidement si vous voulez voir comment cela se monte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Normalement, c'est le rapport 2022. La loi précise : « Je fais le rapport de l'année 2022 qui, normalement, au vu de ce que nous avons réussi à faire ou non, doit nous permettre d'alimenter les orientations budgétaires ». Sauf que là, pour cette séance, cela revient à ne pas faire vraiment la présentation du rapport 2022.

Mme GAGLILOLO.- Si.

M. DEMILLIER.- C'est plutôt en préparation du budget 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais du coup, cela fait deux ans d'écart.

Mme BARTHELET.- Il faut voir comment ce sera perçu politiquement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons essayé de rapprocher d'une année. Lorine, aux Assises de la Ville, nous l'avons fait, mais cela demandait aux services de la Ville de travailler de sérieusement, car cela demandait à faire que ce ne soit pas 2 ans avant, mais que ce soit vraiment le rapport 2023 qui allait inspirer les orientations budgétaires 2024.

Mme GAGLILOLO.- Là, nous avons déjà resserré, puisque nous avons présenté le bilan 2022 en janvier 2023. Six mois après, on regarde l'existant. Historiquement, on présentait 2021. Voulez-vous jeter un œil sur le diaporama que je propose, qui est prêt à être projeté ? Et vous me dites si cela vous paraît opportun ou si nous rebasculons sur la présentation traditionnelle, comme je l'ai fait en Commission n° 04.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas théoriquement comment cela se passe.

Jean-Philippe, comment voyez-vous cela ?

M. DEMILLIER.- C'est ce que vous dites. C'est davantage le rapport 2022 qui est attendu dans la présentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous ne sommes pas dans le compte administratif, mais nous sommes à côté, puisque ce n'est pas le débat.

Une présentation est projetée en séance.

Mme GAGLILOLO.- Par exemple, nous pouvons prendre la diapo sur la biodiversité. À chaque fois, nous avons de grands objectifs, les exemples de réalisation 2022 et les perspectives pour élaborer une trame noire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il ne faudrait pas que cela apparaisse comme engageant.

Mme GAGLILOLO.- Effectivement, dans les perspectives, je ne vais jamais présenter tel truc qui forcerait, par exemple Yves, à mener une politique qu'il n'avait pas prévue, mais du coup, il faut peut-être envisager quelque chose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Au lieu des perspectives, il faudrait peut-être mettre un mot qui laisse entendre que cela nous laisse penser que ce serait bien de faire quelque chose de ce type.

Mme GAGLILOLO.- Pistes de travail, pistes d'actions ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, par exemple. Normalement, le rapport est mis en débat, parce qu'il ne faudrait pas que cela ouvre le débat sur les perspectives proposées. Sinon, on commence pratiquement à amorcer les orientations. Vois-tu ce que je veux dire ? Tu dois donc te débrouiller, il ne faut pas que quelqu'un vienne là-dessus. Sinon, on déborde.

Mme GAGLILOLO.- En termes de perspectives, il s'agit donc :

- d'accélérer la lutte contre le changement climatique,
- de consolider les actions du Club Climat,
- d'adopter un schéma des énergies,
- d'accroître l'énergie produite par GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par contre, les titres...

Mme GAGLILOLO.- Il s'agit simplement de vous dire ce dont je veux parler, pour que, peut-être, vous soyez rassurés sur le fait que je ne parle pas d'autre chose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas besoin d'être rassurée. J'ai simplement besoin que les « trucs » soient « dans les clous ». Lorine, c'est juste une question de clous. Ce n'est pas Anne VIGNOT qui a un problème métaphysique avec les perspectives. J'ai juste un rapport qui doit être mis au débat, et non les perspectives. C'est ce qui me gêne. Je ne sais pas. Il faut que tu regardes. Rester sur le rapport n'empêche pas d'indiquer des perspectives en commentaire.

Mme GAGLILOLO.- Je repars donc plutôt sur le diaporama présenté en Commission, qui s'en tient aux exemples de réalisation. C'est éventuellement dans ma présentation, ou pas, que je parle de perspectives.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais normalement, le débat doit porter sur le rapport concernant ce qui a été fait. OK ? Très bien. Y a-t-il eu débat sur ce rapport d'activité ? En revanche, je ne sais pas si vous l'avez parcouru, parce que normalement, on le soumet au débat justement. Il a donc été soumis au débat, je vois que vous avez beaucoup débattu. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1er versement 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Contrat "Territoires en Action" 2022-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

M. BAULIEU.- Nous l'avons déjà évoqué en bureau-débats. Il s'agit du contrat avec la Région, avec le volet métropolitain, et le contrat-socle territorial. Vous trouvez essentiellement dans ce rapport sur lequel nous sommes invités à nous prononcer, non pas le volet métropolitain, mais vous retrouvez la liste des opérations qui rentrent dans le cadre du financement des 13 M€ et un peu plus de la Région, dans une enveloppe fermée, puisqu'il y a une clause de revoyure à 2026 sur un contrat qui va jusqu'en 2028. Néanmoins, le volet plus modeste, le volet territorial dit « socle », ne vise pas les opérations en tant que telles. C'est à venir en fonction des dossiers qui sont représentés, mais il fixe des règles. Sur une enveloppe d'un peu plus de 4 M€, nous sommes sur un périmètre du contrat constitué du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), d'où la cosignature du Président du SCoT à ce contrat, c'est-à-dire que le nom du territoire doit être celui du Val Marnaysien. Il est convenu dans cette enveloppe, qui, elle, est une enveloppe fermée, qu'une partie est affectée au Val Marnaysien. Les chiffres précis sont évoqués dans le rapport.

Après, il faut bien voir également qu'il y a les grands axes fixés par la Région, mais il faut s'y reporter après chaque opération, avec deux axes obligatoires et deux axes optionnels. Je ne vais pas être long, mais il faut avoir cela en tête. Le premier axe obligatoire consiste à accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, avec 30 % de l'enveloppe. Les enveloppes sont préaffectées, donc éclatées. Certains autour de la table comprendront pourquoi j'insiste un peu là-dessus. Quant au second axe obligatoire, il s'agit de conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population (46 % de l'enveloppe, soit presque 2 M€). Pour les deux axes optionnels, il s'agit de favoriser les mobilités durables du quotidien (20 % de l'enveloppe) et de faciliter l'accès à la santé pour tous (4 % de l'enveloppe).

Une répartition de l'enveloppe globale est également prévue entre les territoires, comme je l'évoquais tout à l'heure, pour le Val Marnaysien à hauteur de 425 478 € et pour GBM à hauteur de 3 829 306 €. Il faut avoir également à l'esprit ce que vous avez au bas de la page 300, c'est-à-dire s'agissant des projets du territoire de GBM, afin de garantir une répartition cohérente et équilibrée des financements et un effet levier sur les opérations, un taux d'intervention régionale maximum de 30 % sur chaque axe a été fixé, adossé à un plafond de subvention de 400 000 €.

Voilà ce qui me paraît important, puisque, sur le volet métropolitain, par rapport à ce que nous avons pu évoquer, vous retrouvez, je pense, les éléments que vous aviez en tête.

Quelques mots sur la fin du rapport, sur la gouvernance du contrat de territoire, avec une instance de programmation constituée à partir de la composition SCoT additionnée de la Présidente du Grand Besançon, du Premier Vice-Président, un élu représentant la Ville de Besançon.

J'ai été un peu plus dans le détail sur la déclinaison de la gestion du volet territorial, parce que cela me semblait nécessaire.

M. BLAISON.- Les arbitrages de la Région, quand les connaissons-nous ?

M. BAULIEU.- Le rapport tel qu'il est présenté est présenté en termes communs, donc en juin.

M. DEMILLIER.- Dernière semaine de juin en Conseil Communautaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, le 29.

M. BLAISON.- Les arbitrages de la Région seront donc connus à ce moment-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En général, nous les connaissons déjà.

Mme BARTHELET.- Cela fait partie de l'ordre du jour. Cela a été étudié en Commission et cela fait partie de l'ordre du jour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

Mme Catherine BARTHELET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

33 - Modification du partenariat avec l'UGAP dans les univers véhicules et informatique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Avenant à la convention d'avance remboursable relative à la perte de recettes tarifaires et de versement mobilité en raison de la pandémie de Covid 19 - Modalités de remboursement de l'avance

M. BAULIEU.- Pour l'explication, vous savez qu'au creux de la vague COVID, l'État est venu en aide aux autorités organisatrices de transport qui perdaient des recettes de billetterie. À ce titre, nous avons eu 6 790 000 €. Nous espérons qu'un jour, cela transformerait cette avance en subvention, le gros lot n'étant gagné que par l'Île-de-France, et non par les autres territoires. La règle qui était fixée était que dès lors que nous retrouvions le niveau moyen 2017 à 2019 de nos recettes de billetterie, nous devions repasser à la caisse. C'était le cas en 2022. Nous repassons donc à la caisse à partir de 2023, à raison de 1 130 000 €/an pendant 6 ans, jusqu'à 2028 pour apurer cette dette que nous avons auprès de l'État. C'était simplement pour vous remémorer que nous avons bénéficié d'une aide, mais que nous devons la rendre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des collectivités bisontines - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Convention entre l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires et Grand Besançon Métropole

M. BAULIEU.- Il s'agit de la reconduction de la convention pour entretenir de bonnes relations entre l'AD@T, nous et le Département.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.
A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Création de trois emplois et suppression d'un emploi - Actualisation de la liste des emplois permanents de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - Renouvellement du marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Convention triennale de subventionnement entre Grand Besançon Métropole et SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Fabrice TAILLARD (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

40 - Contrat de ville - Dotation Politique de la Ville 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit – Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de mise en œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Prorogation pour l'année 2024 de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre établie pour la période 2018-2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez que cela nous interroge sur l'avenir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'Avanne-Aveney, Roche-lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lorine GAGLILO (1), M. Christophe LIME (2) et M. Gilles ORY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

46 - Concession de service public de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal - Frais de raccordement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47 - Gestion des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole et mise en place d'une collecte en apport volontaire mobile par mode doux sur une partie du centre-ville de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur - Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50 - Règlement des transports scolaires du réseau Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - Evolution du règlement Ginko Access

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs - Choix de la procédure de gestion

M. LIME.- Nous voterons contre ce rapport. Vous connaissez notre position. Il y a quand même un élément au-delà de la Délégation de Service Public sur le périmètre urbain, c'est sur le périmètre périurbain. Nous demandons s'il ne pourrait pas y avoir une extension de la SPL. Pourquoi ? Parce que nous sommes quand même adhérents à l'intérieur d'une structure. Il y a un ou deux contrats prévus. Historiquement, il y en avait deux. En plus, si nous regardons dans le document, c'est marqué qu'il y a un régime satisfaisant. A priori, d'après les informations que nous avons, cela marchait plutôt bien. L'idée est de voir si, dans une structure à laquelle nous appartenons, puisque nous sommes membres de la SPL, nous ne pourrions pas aller plus loin pour pouvoir leur confier un certain nombre d'activités. Je le dis tout de suite, puisque les deux autres structures, qui sont délégataires, ne sont plus des sociétés locales. On pourrait encore se dire si, à partir de maintenant, à deux autres grands groupes, y compris souvent peut-être le même que celui de la DSP, nous proposons d'étendre les attributions de la SPL au minimum à 3, voire 4, au moins sur le périurbain.

Mme ZEHAF.- Il va falloir que nous discutons avec eux, parce qu'ils sont les plus chers. Du coup, il va falloir voir comment cela se passe. Bien sûr, nous n'allons pas nous retirer de la SPL. Bien entendu, nous continuons à travailler avec eux et nous le souhaitons, mais il va falloir voir au niveau des tarifs, parce qu'ils sont vraiment les plus élevés au niveau du service.

M. LIME.- D'après les informations que nous avons, ce sont aussi les plus compliqués. Globalement, pour les périmètres extérieurs, ce sont les mêmes en termes de contraintes financières. D'après les analyses qui nous sont données pour l'instant, justement, ils sont à périmètre équivalent, sur des tarifs équivalents aux autres. Cela étant, on a peut-être d'autres données sur un certain nombre de choses. En tout cas, ce ne sont pas les informations qui nous sont remontées. C'est quand même à étudier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous apporterons les éléments de réponse. S'il n'y a pas d'autre remarque, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Je compte 3 oppositions. Qui s'abstient ? OK. Merci.

A la majorité (3 contre), le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable

Pour : 28

Contre : 3

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53 - Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54 - Avenant n° 13 à la Délégation de Service Public des lignes du coeur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - Etude d'opportunité pour la Création d'un 4ème terminus pour le réseau tramway de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme ZEHAF.- Pardon. Il s'agit de la présentation de l'opportunité d'études pour créer un 4^e terminus. Ne vaut-il mieux pas présenter le mode de gestion de la prochaine DSP ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est marqué dans les contrats d'exploitation du rapport n° 52.

Mme ZEHAF.- Est-ce indiqué « présentation en séance » ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

Mme ZEHAF.- Pardon, je n'avais pas vu.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56 - Convention relative à la concession du Domaine Public (DP) à un opérateur en vue de l'installation d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57 - Création du comité des partenaires de la mobilité issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre pour la fourniture et la mise en service d'un système de comptage voyageur sur le réseau périurbain du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

59 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la Commune de Chauenne (RD8)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

60 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Pouilley Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

61 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Châtillon-le-Duc (RD 300)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

62 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune de Saône - Rue de la Glacière

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

63 - Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal à Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Cela vaut peut-être le coup de faire une présentation. Non ?

M. GUYEN.- Il n'y a pas grand-chose dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est quand même un élément.

M. GUYEN.- En Conseil Communautaire, oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, je ne parle pas ici, pas ce soir. Peut-on ajouter une présentation ? Parce que je trouve que c'est intéressant.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Gros Entretien et Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours - Programme 2023 GER

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Convention pour la Maîtrise d'Ouvrage et le financement de la Maîtrise d'Oeuvre (volet Etudes) concernant la requalification de la RN57 avant son déclassement dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Mme BARTHELET.- Ce serait peut-être bien que nous fassions une présentation en séance. Il y a dû y avoir un petit bug. On est censé présenter un DPU (Droit de Préemption Urbain) qui n'a pas beaucoup d'intérêt, ce qui n'est pas le cas du PLUi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On peut enlever la présentation du DPU. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

67 - Nouvelle Ere Les Auxons- Compte-rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

68 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

69 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

70 - Commune de Pelousey - ZAE de Champ Pusy - Lancement opérationnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

71 - Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) - Commune de la Vèze

M. LAROPPE.- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire la présentation du PADD et de retirer les présentations des rapports n° 71 à 74.

M. DEMILLIER.- Pour le PLUi, c'est obligatoire, mais on va ajouter le PADD.

M. LAROPPE.- J'irai vite. Tout le monde sera reconnaissant à 23h.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

72 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de Novillars

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

73 - Commune de Pelousey – Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

74 - Commune de Mamirole - Approbation de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. LIME.- Je voudrais juste noter que lorsque l'on regarde le délai, cela aura pris 3 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qu'est-ce qui a pris 3 ans ?

M. LAROPPE.- La Région.

M. LIME.- C'est quand même inquiétant.

M. LAROPPE.- Oui, mais il y a eu le COVID. Après, il y a eu des gros sujets.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

75 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune d'Ecole-Valentin

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

76 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de Maîtrise d'Œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n° 3

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

77 - Fonds d'aides aux écoles de musique : attribution des subventions 2023, supérieures à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

78 - Festival Détonation 2023 - Soutien à la RAP La Rodia

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Marie ZEHAFF (2), M. François BOUSSO (1) et M. Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

79 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2023/2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

80 - Subvention en faveur de la Maison des Familles pour le financement des aménagements et des équipements de son nouvel espace d'hébergement

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

81 - Avenant n°1 à la convention de transport et traitement des eaux usées de la commune de Nancray avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

82 - Autorisation de sollicitation de subventions pour le renouvellement de réseaux d'eaux usées sur la commune de Pugey et le remplacement de la station d'épuration de Pugey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

83 - Autorisation de sollicitation de subventions pour la mise en séparatif de réseaux d'eaux usées et pluviales sur la commune de Saône (phase 1) et sur la Zone d'Activités Économiques de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

84 - Avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune de Saint-Vit et adaptation des tarifs eau potable de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

85 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de systèmes d'assainissement sur les secteurs Nord, Dame Blanche, Ouest et Saint-Vitois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

86 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

87 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention annuelle et subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

MM. François BOUSSO (1) et Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

88 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour la commémoration de son 600ème anniversaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

89 - Projet urbain Campus Bouloie-Temis – Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Phase 2

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

90 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Autorisation de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, constitution du jury du concours et élection d'une CAO spécifique - Conditions de dépôt des listes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

91 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

92 - Choix du mode de gestion de la base de loisirs et camping à Osselle-Routelle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

93 - Haltes fluviales : redevance pour une activité de bateau école

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

94 - Tarifs de la taxe de séjour communautaire à compter du 1er janvier 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce rapport.

Avis favorable unanime
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 20h07.